



Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le
ID : 056-215601626-20241008-DB20241019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

CONVENTION D'ORGANISATION D'EVENEMENTS « COMM'1 MARCHÉ » / « MARCHÉ DE NOËL DU TER » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD » - ANNEE 2024

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°19

CONVENTION D'ORGANISATION D'EVENEMENTS « COMM'1 MARCHE » / « MARCHE DE NOËL DU TER » - VILLE DE PLOEMEUR/ASSOCIATION « LES COMMUNS D'ABORD » - ANNEE 2024

Rapporteur : Jean-Luc SCIEUX

La Ville de Plœmeur apporte aux associations ploemeuroises un soutien qui se traduit par la mise à disposition gracieuse de matériels, par le versement de subventions ou par des conseils techniques et administratifs dans l'organisation d'évènements.

L'association « Les communs d'abord » organise, sur le site du collège Jean Paul II en Plœmeur, deux animations importantes, « Comm'1 marché » d'une part, et « Le marché de Noël du Ter » d'autre part. Ces rendez-vous mettent en avant le dynamisme de la ville et la qualité du tissu associatif ploemeurois.

La première animation se déroule les 21 et 22 septembre 2024. Ces dates correspondent aux journées européennes du patrimoine. Au programme conçu par l'association « Les communs d'abord », s'ajoute une visite des bunkers organisée par l'association « les bunkers du Ter ». L'entrée à cet événement est gratuite.

La seconde animation se tient les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024. La ville apporte un soutien technique et une aide financière via le dispositif municipal « aide à la location de structure démontable ».

La municipalité souhaite conventionner avec l'association et le collège Jean Paul II dans le but de garantir le bon déroulement de ces deux manifestations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Finance, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ;
- **ACCORDE** une subvention de 3 000 euros à l'association « Les communs d'abord ».

Délibération adoptée à l'unanimité

